

Quatrièmement, il est assez rare de constater que le Sénat contrecarre les décisions de la Chambre des communes. Je pourrais continuer l'énumération.

Notre système parlementaire est certainement faussé, car, malgré toutes les bonnes intentions, toutes les compétences, toutes les bonnes volontés, le Sénat est devenu le cénacle où l'on rencontre des gens qui, pour la plupart, auraient avantage à recevoir leur pension de vieillesse et à rester à la maison, non pas parce qu'ils ne peuvent plus servir le Canada, mais simplement parce que leurs fonctions sont réduites à néant et que, dans notre système parlementaire canadien, cela devient ridicule.

Monsieur l'Orateur, je souhaite au député de Rimouski d'être nommé sénateur et, à ce moment-là, il devra se rendre compte comme nous—lui qui aime se dévouer—que ses interventions dans l'élaboration des lois seront plutôt limitées. Il n'aura qu'à se lever et à s'asseoir, c'est-à-dire faire comme son chef, encaisser son chèque. Il ne pourra vraiment pas guider les Canadiens. Il ne conseillera pas la Chambre des communes.

Je suis à la Chambre depuis assez longtemps pour en avoir la preuve. Aucun sénateur ne nous a rencontrés pour nous donner des conseils sur l'élaboration des lois ou pour nous préciser certaines choses qu'ils connaissent et que nous connaissons moins.

Je vois l'honorable député de Chambly (M. Pilon). Je lui souhaite d'être nommé sénateur afin qu'il se rende compte, lui aussi, qu'une fois qu'on est nommé au Sénat, on ne peut que bénir l'honorable premier ministre qui nous y a nommé, parce qu'il s'agit d'une récompense. Je ne lui souhaite pas qu'on le nomme pour s'en débarrasser, mais plutôt pour le récompenser, parce qu'il sert bien les intérêts du parti libéral.

Il est assez ridicule de parler sur ce ton-là au sujet d'une motion aussi importante, mais c'est parce qu'à mes yeux cela est évident. En libéral, on devrait accepter avec plaisir une telle motion qui, en fait, n'impose rien à personne et ne tourne personne en ridicule. Au contraire, je pense qu'en faisant cela, on rejoint un peu la conception que se font les Canadiens en général, désirant qu'on étudie le rôle du Sénat au sein du parlementarisme canadien, pour qu'il y ait un lien de complémentarité entre la Chambre des communes et son pendant, le Sénat.

Si le Sénat disparaissait, cela rendrait service à tous les Canadiens. Il y aurait moins de «patronage», moins de nominations politiques. En fait, quel est l'apport des sénateurs relativement à l'élaboration des lois? Ils font des enquêtes qui, en définitive, ne règlent à peu

près rien et dont les recommandations ne sont jamais appliquées.

Je pourrais citer le cas de plusieurs études entreprises par le Sénat. Habituellement, les rapports dorment sur les tablettes et ne sont jamais étudiés. Il me semble qu'on devrait étudier ce problème en profondeur.

[Traduction]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les discours faits aujourd'hui et surtout celui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). La motion dont nous sommes saisis tend à la création d'un comité spécial. Le motionnaire a décrit dans les détails ses griefs contre le Sénat, prétendant qu'il ne représente pas la population, que certains conflits d'intérêt y surgissent, et ainsi de suite. Mais il n'a pas traité de la question principale: comment procéder pour modifier ou réformer le Sénat. Il a versé au compte rendu officiel certaines des propositions du gouvernement du Canada présentées lors de la conférence sur la constitution. Entre autres, le gouvernement proposait que les modalités du choix des membres de la Chambre haute soient discutées et révisées avec les provinces, et que celles-ci soient habilitées à nommer certains membres du Sénat.

La motion dont nous sommes saisis est, du moins, un peu plus subtile que celle qu'a récemment proposée mon honorable ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il proposait de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par une résolution de la Chambre, et sa motion était un peu plus difficile à suivre pour certains d'entre nous. L'avis de motion à l'étude est plus subtil car il propose un mode d'action ou d'enquête parallèle à celui qui a résulté des entretiens fédéraux provinciaux.

Les sentiments sont partagés, je crois, chez ceux d'entre nous qui ont observé le Sénat. Nous connaissons les problèmes. Il y a 35 ans, comme étudiant—cette observation révèle mon âge—j'ai potassé le livre du professeur Mackay *The Unreformed Senate of Canada*. Néanmoins, ceux d'entre nous qui avons été nommés ici et avons surveillé l'autre endroit, devons reconnaître qu'il s'y fait un travail utile. Je songe aux études sur une politique des sciences qu'a dirigé le sénateur Maurice Lamontagne; au comité spécial sur la pauvreté dirigé par le sénateur Croll, et aux études actuellement en cours sous la direction du sénateur Davies.